

La déficience
mentale



TOURISME & HANDICAP





AMÉNAGEMENTS COMMUNS À TOUS TYPES DE SITES

1 Les accès et les cheminements

L'entrée doit être facilement repérable et identifiable.

Il est recommandé d'éviter le système d'ouverture des portes par code. Une des entrées principales au moins doit être exempte de tout tourniquet ou d'installation équivalente afin de parer à un éventuel déséquilibre ou une appréhension.

Des contrastes de couleur et de texture permettent de suivre visuellement et de façon plus aisée les cheminements. La nuit, ils doivent être bien délimités et balisés par un éclairage.

2 Les escaliers

S'il s'agit d'escaliers mécaniques, ceux-ci doivent être doublés d'une autre solution car ils sont susceptibles d'être une source de phobie chez certaines personnes handicapées mentales.

3 L'aménagement des espaces

Différenciez les espaces et les fonctions, notamment pour les personnes déficientes mentales, à travers des repères naturels simples comme le traitement des volumes, de la couleur, de la lumière, des bruits...

4 La signalétique

Il convient de mettre en place un seul message à la fois pour en faciliter

la compréhension, ainsi qu'une hiérarchisation de l'information et une signalétique associée (texte/image, photo) très lisible.

Utilisez des pictogrammes simples et aisément compréhensibles.



5 L'éclairage

Il est important que l'éclairage d'appoint soit sans dégagement de chaleur (sécurité due au rapprochement).

6 Sécurité

Vérifiez qu'il existe des barrières autour d'un lieu dangereux telle que la piscine et notifiez si la structure est clôturée, s'il y a une route dangereuse à proximité.

AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

7 Espaces de restauration

Sensibilisez le personnel à la description et au choix des plats. Prévoyez une aide pour porter les plateaux dans les self-service.



Préférez une carte des menus avec des photos illustrant les plats.

8 Sites culturels

Un site culturel peut proposer des visites accessibles, grâce à :

- Des outils adaptés d'aide à la visite tels qu'une signalétique et des documents de visites adaptés, œuvres et maquettes manipulables, moulages et plans en relief, malles pédagogiques multisensorielles, bornes interactives, multimédia.
- Des produits de visites spécifiques tels que des visites thématiques et ludiques, ateliers pédagogiques adaptés...
- Des équipements techniques spécifiques tels qu'une signalisation des obstacles...

- Des personnels d'accueil, toutes catégories confondues, sensibilisés ou formés.

La tarification peut prendre en compte les restrictions éventuelles des services et des visites pour le visiteur handicapé et la gratuité pour l'accompagnateur. L'important est d'assurer l'accessibilité des services (boutiques, sanitaires...) et des temps forts (événements, manifestations...).

9 Zones de baignade de plein air

Il doit y avoir une continuité de cheminement adaptée entre la zone de stationnement ou de dépose et l'entrée du site.



Un panneau d'information à l'entrée doit préciser aux personnes en situation de handicap :

- période et horaires de surveillance du site
- période et horaires du service d'accompagnement
- plan général du site et de ses équipements
- numéro d'appel d'urgence
- réglementations particulières si nécessaire.

Le personnel d'assistance devra attester d'une sensibilisation/formation à l'accueil des personnes handicapées.

10 Itinéraires de promenades et de randonnées

Il doit y avoir une continuité de cheminement adaptée entre la zone de stationnement ou de dépose et l'entrée du site.

Un panneau d'information à l'entrée doit préciser aux personnes en situation de handicap :

- plan général du site et de ses équipements
- longueur et largeur du cheminement
- durée moyenne du parcours
- plan du tracé
- points particuliers (parkings, aires de repos, zones de croisement, passages difficiles, déclivité...)
- numéro d'appel d'urgence
- réglementations particulières si nécessaire

Il est recommandé que les chemine-ments soient bien délimités tactilement et de couleurs différenciées.

11 Offices de tourisme et Syndicats d'initiative

Il est recommandé que le personnel des Offices de tourisme ou Syndicats d'initiative (OTSI) ait des contacts avec des associations de personnes handicapées, une connaissance des services publics adaptés (ex : poste, mairie, toilettes, cabines téléphoniques publiques...) situés à proximité ainsi que des sites labellisés Tourisme & Handicap.



D'une manière générale, l'Office doit être en mesure de pouvoir mettre à disposition un recensement des prestations touristiques adaptées sur la commune.

Pour l'accueil et l'information du public, le personnel permanent doit être formé à la connaissance des différents handicaps et à l'accueil des personnes handicapées. Quant au personnel saisonnier, il doit bénéficier d'une sensibilisation.

Une aide spontanée, personnalisée et adaptée à la demande doit être proposée.

Mettez une chaise à disposition des personnes fatigables.

La documentation doit être présentée de manière claire, facilement repérable et compréhensible, par secteur géographique ou par thème.



Chaque thème doit être associé à une image (pictogramme, dessin...) pour une identification plus rapide.

Il est souhaitable que les agents d'accueil mettent à disposition des plans simplifiés de la commune.

Dans le cadre de l'organisation d'événements ponctuels par l'OTSI, l'accessibilité de ces manifestations doit être prise en compte.

À QUI S'ADRESSER ?

► UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales)

Sylvie Kaczmarek

15, rue Coysevox – 75876 Paris cedex 18

Tél. : 01 44 85 50 91 – Fax : 01 44 85 50 60

s.kaczmarek@unapei.org

www.unapei.org

L'UNAPEI est une fédération d'associations locales (APEI), départementales (ADAPEI), régionales (URAPEI), qui a été créée en 1960.

L'UNAPEI, en défendant les intérêts des personnes déficientes intellectuelles et de leurs familles, est en mesure de vous informer sur les besoins spécifiques des personnes handicapées mentales. Elle saura vous renseigner sur les dispositions à mettre en place pour accueillir simplement et confortablement les personnes déficientes mentales. Selon votre demande et les spécificités de votre site, l'UNAPEI vous conseille pour améliorer l'accessibilité de votre offre touristique.

Annexes : pour

ASSOCIATIONS POUR L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES

► CEMAFORRE

Dominique Carliez (Directeur)

115, rue de Ménilmontant – 75020 Paris

Tél. : 01 47 97 87 26 – Fax : 01 47 97 27 83

Portable : 06 07 34 83 39

contact@cemaforre.asso.fr

www.cemaforre.asso.fr

Centre national de ressources loisirs et culture pour tous, Cemaforre a pour objet de susciter et de soutenir des projets permettant de favoriser des dynamiques pour des loisirs et une culture accessibles à tous. Cemaforre propose des services d'information, de formation, d'étude, de conseil et d'assistance aux équipements culturels.

► ARCHIMED

(Action Recherche Culture-Handicap Innovation et Médiation Europe et Développement)

• Laëtitia Ouakil, Directrice

l.ouakil@culture-handicap.org

• Céline Savaux, Chargée des formations

c.savaux@culture-handicap.org

31, rue d'Alleray – 75015 Paris

Tél. : 01 45 32 51 40

www.culture-handicap.org

ARCHIMED' apporte ses compétences et son expérience sur les questions culture et handicap par le moyen de missions d'animation, d'appui et de conseil :

• *Animer un réseau de partenaires culturels : échange d'information et d'expériences sur les projets d'accueil du public en situation de handicap (pôle ressources)*

tous les types de handicap

- *Former les professionnels de la culture à la médiation culturelle vis-à-vis des personnes en situation de handicap (pôle formation)*
- *Mettre en place des projets culturels à partir des approches spécifiques aux personnes en situation de handicap : parcours, visites-ateliers, manipulations, mises en relief, jeux, enquête des publics et évaluation (accompagnement de projets)*
- *Mener des recherches autour des questions culturelles et handicap (pôle recherche)*

► GIHP (Groupe d'insertion pour les personnes handicapées physiques)

Hervé Chambon

10, rue George Porto Riche – 75014 Paris

Tél. : 01 43 95 66 36 – Fax : 01 45 40 40 26

tourisme-culture@gihpnational.org

www.gihpnational.org

Service payant de conseils en accessibilité (étude de plans, suivi des travaux...) dans le but d'obtenir le label Tourisme & Handicap. Le GIHP propose également des sensibilisations à l'accueil des personnes handicapées (handicaps auditif, visuel et moteur).

LES FORMATIONS LIÉES À L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS SPORTIVES

La pratique des activités de loisirs sportifs doit être encadrée par un personnel diplômé ou agréé Jeunesse et Sport ou handisport. Les dispositions spécifiques des différentes activités et disciplines de loisirs sportifs sont énoncées

dans le guide : « Les équipements de sports et de loisirs, accessibilité aux personnes handicapées », édité par la Fédération Française Handisport.

POUR LES HANDICAPÉS

MOTEUR ET VISUEL

► Fédération Française Handisport

Myriam Legras

Résidence Internationale de Paris

42, rue Louis Lumière – 75020 Paris

Tél. : 01 40 31 45 05 – Fax : 01 40 31 45 42

formation@handisport.org

www.handisport.org

POUR LE HANDICAP MENTAL

► Fédération Française du sport adapté

9, rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél. : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

www.ffsa.asso.fr

POUR L'ACTIVITÉ NATATION

► Commission fédérale de natation handisport

Jean Vivensang

90, rue Robert D'Ennery – 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 08 45 15

www.natation-handisport.com

POUR L'ACTIVITÉ ÉQUITATION

► Fédération Nationale handi cheval

BP 144 – 79204 Parthenay cedex

Tél. : 05 49 95 07 77 – Fax : 05 49 95 18 23

info@handicheval.asso.fr

www.handicheval.asso.fr



BIBLIOGRAPHIE

- « Réussir l'accueil pour la mise en accessibilité des prestations touristiques » (ODIT France juin 2005)
- « Guide de savoir-faire Tourisme et Handicaps: étude de marché de la population handicapée » (AFIT septembre 2001)
- « Handicap et construction » Louis-Pierre Grosbois (Le Moniteur, 1999)
- « Guide pratique de l'accessibilité pour la conception et la réalisation des opérations » Pascal Dubois, Farida Falek (EficAcces, 2002)
- « Les sourds dans la ville » Marc Renard (ARDDS, 1999)

REMERCIEMENTS

Gilles GERMAIN	Délégation IDF APF
Renaud MAZELLIER	BUCODES
Sylvie KACZMAREK	UNAPEI
Nadine DUTIER	APAM
Frédéric DUMEZ	Consultant

et à tous ceux qui ont contribué à la réalisation et la rédaction de ce guide.

Guide édité par le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France, 11, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 Paris.

- **Directrice de la publication** : Henriette ZOGHEBI, Présidente du CRT.
- **Responsables du projet** : Laure Pollet, Caroline Dodane, Raphaël Bouveret.
- **Conception éditoriale** : MO éditions
- **Conception graphique, réalisation** : Maogani
- **Illustrations** : Pascal Jehanno
- **Photos** : CRT IDF/Sierpinski. Artesens, Contraste, C. Dodane, Eo-EDPS, GEP, Musée du Louvre, Mobimat, Surdicité.
- **Imprimé en France par** : Imprimerie Moutot, juin 2006.